

**Zeitschrift:** Wissen und Leben  
**Herausgeber:** Neue Helvetische Gesellschaft  
**Band:** 26 (1923-1924)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Le chemin qui monte  
**Autor:** Bovet, E.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-748342>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LE CHEMIN QUI MONTE

(Impressions de la quatrième Assemblée de la Société des Nations)  
3—29 septembre 1923

### I

La quatrième Assemblée de la Société des Nations a eu et gardera un caractère très particulier : quelque chose de cahoté et même, par moments, de chaotique ; des impressions nettement contradictoires s'y sont succédé rapidement ; tantôt on y a pataugé dans les marais nationalistes ou erré dans les sables de l'ennui, et tantôt on y a gravi des cimes nouvelles de la solidarité humaine, en des heures d'une émotion inoubliable.

Dans leurs articles quotidiens, les journalistes ont forcément reflété ces contradictions ; sans parler de ceux qui, au lieu de fréquenter l'Assemblée et les Commissions, ont dédaigné ces réalités et ont pondu dans leur cabinet de la « littérature » fanatique. — A la distance d'un mois, un jugement d'ensemble est déjà plus facile ; les lignes essentielles se dessinent et les contradictions mêmes révèlent leurs causes profondes.

\* \* \*

Trois faits ont détourné l'Assemblée de son cours normal : c'est d'abord *le conflit italo-grec*, débattu devant le Conseil, et sur lequel l'Assemblée n'a pu exercer qu'une influence indirecte ; influence considérable toutefois ; je lui ai consacré déjà deux articles et n'y reviendrai que pour en raconter la dernière phase (séance du 28 septembre, la plus importantes de toutes) ;

c'est ensuite *l'occupation de la Ruhr*, dont l'Assemblée n'a peut-être pas strictement le droit de s'occuper, mais qui n'en pèse pas moins comme un cauchemar catastrophique sur tous les esprits. — L'article 11 du Pacte dit expressément : « Il est, en outre, déclaré que tout Membre de la Société a le droit, à titre amical, d'appeler l'attention de l'Assemblée ou du Conseil sur toute circonstance de nature à affecter les relations internationales et qui menace par suite de troubler la paix ou la bonne entente entre nations... » Le problème de la Ruhr, des réparations et des dettes interalliées n'est-il pas « de nature à affecter les relations internationales » ? S'obstiner à le sous-

traire à la Société des Nations, sous prétexte qu'il est réglé par le Traité de Versailles (intangibles, malgré l'article 19 du Pacte!), c'est parfaitement illogique, et c'est lourd aussi de terribles responsabilités; j'y reviendrai, à propos d'une courageuse déclaration de Gilbert Murray;

c'est enfin un *Président sans autorité*. Avec tout le respect qu'on doit à ce parfait galant homme, il faut parler ici avec franchise, car il s'agit d'une erreur grave à ne pas renouveler. M. Cosme de la Torriente, délégué de Cuba, est certainement un ami très sincère et très compétent de la Société des Nations, au sujet de laquelle il a déjà publié divers ouvrages de valeur; je recommande en particulier le plus récent: *Actividades de la Liga de las Naciones*,<sup>1)</sup> que personne ne lira sans intérêt et profit, et qui mériterait d'être traduit en français, car il oriente et documente d'une façon claire et précise. Mais on peut être le meilleur homme du monde sans être pour cela un bon président; il s'agit d'un don particulier, que M. de la Torriente ne possède à aucun degré; je suppose qu'il est le premier à en convenir.

Pourquoi fut-il élu? On a raconté dans les coulisses qu'il y a eu là une manœuvre de l'Espagne (je vous fais grâce des détails) pour conserver son siège au Conseil, et qu'en outre M. Hanotaux, qui n'aime pas M. Motta,<sup>2)</sup> fut le premier à applaudir à l'élection du Cubain. Si cela est exact, l'illustre Académicien a été suffisamment puni par le français de son candidat...

Quoi qu'il en soit: sous la présidence par trop bienveillante de M. de la Torriente on a vu se développer d'une façon inquiétante certaines habitudes qui m'avaient déjà frappé l'an dernier; il faut les signaler au Conseil et au Secrétariat, car il y va de la dignité des délibérations.

La salle de l'Assemblée, réservée en principe (et avec raison) aux délégués et à ceux-là des fonctionnaires du Secrétariat que leurs fonctions y appellent, cette salle tend à devenir une place

<sup>1)</sup> *Actividades de la Liga de las Naciones*. Habana; Rambla, Bouza y Ca. 1923. 491 pages — Avec une préface de M. de Bustamante (juge à la Cour de la Haye).

<sup>2)</sup> Félicitons-nous de ce que Motta n'ait pas été élu; notre délégation n'était pas de taille à se priver de ses services. Sur les principes et méthodes qu'on adopte pour constituer notre délégation, il y aurait beaucoup à dire; j'y reviendrai un jour ou l'autre.

publique où l'on cause, où l'on rit, où tout le monde a libre accès; certains journalistes, correspondants d'agences, vont y interviewer des délégués et s'installent dans les fauteuils, d'un air important. Les belles madames, apparentées aux délégués ou au Secrétariat, qui ont des places réservées tout au fond de la salle, dédaignent d'entrer par la porte du fond et promènent leurs falbalas au milieu des délégués. — Sur les tribunes, où se pressent les journalistes et le populo, comment obtiendrez-vous le silence, quand on voit dans la salle, pendant un discours fort important de Benes, un jeune délégué et un haut fonctionnaire du Secrétariat rire ensemble comme s'ils étaient à la cour du roi Pétaud?

La Conférence du Travail (qui a lieu au moment où j'écris ces lignes) présente un tout autre aspect. Seuls les délégués sont admis dans la salle des délibérations; le président Adatci (Japonais) exige le silence même pendant les traductions et dirige les débats avec une politesse et une fermeté exemplaires; — dans les corridors la vie est intense, rapide, bien ordonnée, avec une légère nuance de rudesse, qui ne me fait point regretter tels sourires figés et telles mines prétentieuses de la Salle de la Réformation. D'où provient ce contraste? Sans doute du fait que nous avons ici (au Travail) des ouvriers et des hommes d'affaires, tandis que nous avons là-bas un peu trop de diplomates; du fait, aussi, des Présidents fort différents; mais surtout du fait que, en tout ce qui touche au Bureau du Travail, on retrouve la forte empreinte d'une individualité, celle du «Patron», celle de cet admirable Français qui s'appelle Albert Thomas.

\* \* \*

Les délégations de la quatrième Assemblée furent à peu près celles de l'an dernier; au cours des pages suivantes on retrouvera presque tous les noms de ceux qui furent, dès les débuts, la force morale de la Société des Nations et qui seuls m'intéressent. L'intelligence et l'éloquence sont un article courant dans un pareil milieu; mais à elles seules elles ne sauraient faire triompher l'idée nouvelle; il y faut la valeur des caractères, la sincérité désintéressée des convictions. Ça, c'est plus rare. — De plus de 60 % des délégués on peut affirmer que

*l'esprit* de la Société des Nations les a à peine effleurés; ils voient dans cette institution un rouage semblable à tant d'autres, un moyen de jouer un rôle (fécond ou non, peu importe); quelques-uns sont même franchement hostiles, et envoyés par leur gouvernement pour saboter la nouveauté. Or, voici le fait curieux: ces hommes qui, pris isolément, regardent vers le passé, ... quand vous les mettez ensemble, ils regardent vers l'avenir; il y a vraiment une « conscience de l'Assemblée », supérieure à celle de la plupart des individus. C'est le fait de cette élite morale dont je parlais tout à l'heure, qui s'impose parce qu'elle est *le Pacte vivant*; et c'est le fait aussi de ceux qui, sur les galeries, représentent l'attente des peuples... La publicité des débats est absolument nécessaire à la Société des Nations; aucun opportunisme ne prévaudra contre elle.

On m'objectera que beaucoup d'affaires se règlent encore dans des conversations privées et que le Conseil a des séances secrètes en outre de ses séances publiques; cela est parfaitement exact et c'est tout naturel: dans l'évolution d'une affaire il y aura toujours des phases qui demandent la discussion en cercle intime; mais il importe aussi de fixer les étapes, de « faire le point » pour ainsi dire (comme le font les capitaines en pleine mer), d'affronter le contrôle et même, cas échéant, les suggestions de l'opinion publique; méthode nouvelle, qu'il faut apprendre; fort désagréable aux politiciens de la vieille école...

La délégation italienne se présentait sensiblement rajeunie, renforcée en nombre et en valeur; sans l'affaire de Corfou, qui l'a paralysée, elle aurait pu devenir un élément très intéressant; espérons que l'an prochain elle pourra donner toute sa mesure. — La délégation française nous a valu, pendant trois jours à peine, la présence de Léon Bourgeois que l'Assemblée a salué d'une ovation reconnaissante et bien méritée; hélas, ce grand apôtre de la Société des Nations est gravement malade, incapable de prendre encore une part active aux débats; c'est une perte cruelle pour la France et pour la Société. Henri de Jouvenel qui avait joué, l'an dernier, un rôle de premier plan, est demeuré muet cette fois; pourquoi? A propos de l'article 10 du Pacte, Barthélemy a plaidé éloquemment

contre la thèse qu'il avait soutenue tout aussi éloquemment il y a un an; et Lebrun, enfin, a déployé son pathétisme en faveur des ces « accords particuliers » qui sont à notre avis une semence de guerres... — « On » prétend souvent que la Grande-Bretagne domine l'Assemblée grâce aux délégations des Dominions (Afrique du Sud, Australie, Canada, Inde, Nouvelle Zélande, ... et faut-il y ajouter maintenant l'Irlande?!); c'est un problème que j'aimerais voir traité ici par un homme compétent, en dehors des vieux clichés de « la perfide Albion » et de « Gott strafe England »... Un fait certain, c'est que les caractères, les valeurs morales de l'Assemblée sont à chercher surtout chez les Anglo-Saxons et chez les Scandinaves.

\* \* \*

Quelques points de cette orientation sommaire seront repris et précisés dans les conclusions. Dans une série de petits chapitres je vais exposer maintenant les problèmes essentiels traités par la quatrième Assemblée; qu'on ne s'attende pas à y trouver des solutions, des résultats définitifs; non, il s'agit d'une genèse, d'un monde en formation, d'une construction qui s'ébauche lentement; c'est là précisément un spectacle passionnant: l'incompréhension des uns, la foi des autres; à travers les hostilités et les pires médiocrités nous vivons *religieusement* l'acte de ceux qui rebâtissent, malgré tout... Le dimanche 21 octobre, au moment où l'on a scellé les premières pierres de l'édifice du Bureau du Travail, Albert Thomas a prononcé quelques paroles qu'il faut reproduire ici, car elles sont vraies pour l'œuvre tout entière de la Société des Nations. Albert Thomas a dit:

« Nous voici enfin posant et scellant nos premières pierres, dans ce sol hospitalier de la Suisse, sol de liberté âprement défendu, dans cette cité de Genève siège de la Société des Nations, et qui a su déjà prouver au cours des siècles passés, que de petits groupes d'hommes, armés de foi et de volonté, peuvent exercer sur le monde une puissante autorité morale.

Mais la joie légitime des difficultés surmontées ne peut nous empêcher de songer à celles qui nous attendent, à la rude tâche qu'il faudra poursuivre.

L'Écriture raconte que lorsque le gouverneur de Jérusalem Néhémie rebâtissait la muraille de la ville, Tobija l'Ammonite raillait les Hébreux en disant: *Qu'ils bâtissent seulement; si un renard s'élançe, il renversera leurs murailles de pierre!* — Et Néhémie adressait à l'Éternel cette prière: *Écoute, ô notre Dieu, comme nous sommes méprisés! Fais retomber leurs insultes sur leurs têtes... Ne pardonne pas leur iniquité, car ils ont offensé ceux qui bâtissent!*

Comment ne sentirions-nous pas, à notre tour, toute l'émotion de cet appel?

Dans le monde désorganisé et chaotique d'après-guerre, est-il faute plus criminelle que de s'acharner à entraver ceux qui bâtissent, ceux qui tentent, à travers mille peines, l'effort de reconstruction?

Mais il faut que ceux qui bâtissent sachent qu'ils seront offensés. Il faut qu'ils sachent résister aux offenses... »

\* \* \*

Albert Thomas a raison. Au moment où les deux principes essentiels de la démocratie — le droit et la liberté — sont partout méprisés et offensés par l'anarchie et par la dictature, les ouvriers de la Société des Nations continuent à bâtir, sachant bien qu'ils seront offensés, mais armés d'une foi qui triomphera des offenses.

LAUSANNE

E. BOVET

(La suite au prochain numéro)